



Communiqué de Presse 29/04/20

Des analyses effectuées du 5 mars au 7 avril 2020 dans le réseau d'eaux non traitées de la Ville de Paris (eaux brutes pompées dans la Seine et le Canal de l'Ourcq et utilisées pour nettoyer les rues de Paris) ainsi que dans les réseaux d'eaux usées de l'agglomération parisienne (notamment aux arrivées et sorties de 5 usines d'épuration du SIAAP recevant les égouts des départements 75, 92, 93, 94 et de 400 communes ou services de l'assainissement du reste de l'Île-de-France) **démontrent la présence du virus SARS CoV 2 à des concentrations souvent très élevées** (rapport Eau de Paris 14/04/20, information révélée par le journal « Le Monde »).

Ces données ont été complètement éludées par la Mairie de Paris, Eau de Paris, le SIAAP, la DEA 93, la DSEA 94 et la SEVECS 92, mais également les services de l'assainissement de « Plaine Commune » et « Est Ensemble » raccordés sur ce réseau.

La Ville de Paris préfère ne mettre en avant que ce qu'elle considère être comme des « traces infimes du virus » dans le réseau d'eau non potable (environ 1 000 unités du génome du SARS CoV2 par litre d'eaux brutes). Sachant que la quantité d'eau brute pompée dans la Seine et le Canal de l'Ourcq et déversée pour nettoyer les rues de Paris est de plusieurs milliers de M³ par jour, la CGT est loin d'estimer que ces « traces de virus » sont infimes.

De plus, cette réalité peut potentiellement avoir des conséquences graves sur la santé des travailleurs de l'assainissement et peut poser des questions majeures de santé publique. **En effet, les analyses révèlent aussi la présence du virus SARS CoV 2 à des concentrations beaucoup plus fortes** (un million d'unités du génome du SARS CoV 2 par litre d'eaux usées entrant dans les stations d'épuration et entre 10 000 et 20 000 unités du génome du SARS CoV 2 par litre pour les eaux issues de l'épuration. Le SIAAP épurant les eaux usées de 9 millions de franciliens, soit 2, 5 millions de M³ par jour.

L'Etat n'a pas daigné répondre au courrier adressé par la Fédération CGT des Services Publics aux Ministres des Solidarités et de la Santé, du Travail et au Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, demandant la réalisation d'analyses de portée nationale. Les collectivités et les organismes de gestion des eaux ont également cette responsabilité, nous faisons aujourd'hui le constat de graves carences sur ces sujets.

Même si les analyses réalisées ne font que démontrer la présence du SARS CoV2 dans les eaux brutes et eaux usées, sans indiquer la charge virale et l'infectiosité de celui-ci, la CGT estime que les travailleurs opérants dans ces services de l'assainissement de l'agglomération parisienne sont en danger !

Les employeurs qu'ils soient publics comme privés ne peuvent plus prétexter le défaut de recherche scientifique sur la présence du virus dans les environnements de travail de leurs salariés et agents afin de limiter les éléments de protection de leur santé.

Une nouvelle fois, les syndicats de la Fédération CGT des Services Publics demandent la réalisation d'analyses des eaux, notamment sur les eaux brutes, de réutilisation et les eaux usées. Ils demandent des études épidémiologiques sur les travailleurs de l'assainissement avec une portée nationale.

Les collectivités dont les services d'égouts et d'assainissement d'eaux usées aboutissent dans les réseaux du SIAAP ont connaissance du danger potentiel et ont par conséquent le devoir d'exiger que ces analyses se poursuivent et soient complétées par d'autres études notamment sur l'infectiosité et sa durée de vie dans les réseaux où sa présence a été détecté.

En attendant leurs résultats, l'information doit être transparente et le principe de précaution doit s'appliquer. Il faut limiter les activités des services d'eau et d'assainissement aux strictes missions essentielles et équiper les agents de moyens de protections efficaces.

Nous en sommes loin aujourd'hui, dans de nombreux services, qu'ils soient du public comme du privé, les activités suspendues sont au fur et à mesure réactivées alors que les équipements de protection des travailleurs sont insuffisants et que les instances de représentation des agents et des salariés ne sont pas réunies ou, dans le meilleur des cas, seulement informées des décisions prises par les employeurs.

La CGT réaffirme que la réalisation de ces analyses tant immédiates que futures sont absolument nécessaires pour la santé des travailleurs de l'eau et de l'assainissement, mais également pour la santé publique et la défense de l'environnement.

Contact Presse : cgtassainissementidf@gmail.com